



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Franck CHAUBEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Délibération n° 24-15

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 23-143 du 29 novembre 2023 relative à l'adoption au 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée – Budget Ville

VU le projet de règlement budgétaire et financier joint en annexe,

VU l'avis de la commission budgétaire du 11 mars 2024,

CONSIDERANT que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants qui ont mise en œuvre le référentiel M57;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le règlement budgétaire et financier (RBF) joint en annexe à compter de l'exercice 2024.

VOTE

Pour : 32

Contre :

Abstention : 7 (M. Chollet, Mmc Rolly, M. Besse, Mme Schlatter, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, Mme Le Foll)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

